

offre une similitude parfaite avec le *Legatus Pro Prætore Provinciæ Lugudunensis*.

Remarquons en passant que ces charges de *Lieutenants de l'Empereur* étaient des postes de confiance qui rendaient tout puissants ceux qui les occupaient, puisqu'ils réunissaient dans leurs mains les pouvoirs civils et militaires. Il ne faut donc pas s'étonner si cette dignité conduisait au consulat, la plus haute position que pût ambitionner un fonctionnaire romain.

Jusqu'ici dans cette inscription tout s'explique clairement, il n'y a qu'un mot dont l'interprétation puisse présenter quelques difficultés, c'est celui de *Cas* qui termine la troisième ligne. M. Allmer, dans une notice fort remarquable que le *Courrier de Lyon* du 9 février a reproduite, le traduit par *Consul*; à l'exception de ce point, nous sommes d'accord avec lui sur tout le reste. Il nous paraît difficile en effet d'admettre que le personnage en question pût exercer en même temps les fonctions de gouverneur à *Lugdunum* et de consul à Rome. Il ne reste donc que deux hypothèses possibles. Ou il s'agit ici d'un *Consul désigné*, comme les recueils de Gruter (1) et d'Orelli (2) nous en fournissent des exemples, dans lesquels nous voyons deux fonctionnaires ayant le titre de *Legatus Augusti Pro Prætore* et tous deux *Consuls désignés*; et dans ce cas il faudrait commencer la quatrième ligne de notre inscription par le mot *desig.* c'est-à-dire *designato*; ou, si l'on repousse cette interprétation, il faut adopter celle que le savant Orelli emploie assez souvent, en expliquant *Cos* par *Consularis*, et pour cela, il s'appuie sur diverses inscriptions (3) qui nous paraissent concluantes. Si l'on adopte son opinion, le gouverneur de *Lugdunum* serait

(1) LI 1.

(2) Orel. 3486.

(3) Orel. n° 3666 et suiv.